

**Fair Stone – Normes internationaux sociales et environnementales
pour l'industrie des pierres naturelles**

Manuel

Les nouvelles possibilités techniques et commerciales de la mondialisation, des prix bas et la diversité de matériaux ont conduit, de nos jours, à une importation de la plupart des pierres naturelles par l'Europe et l'Amérique, en provenance des pays émergents ou en voie de développement, surtout d'Asie.

Les conditions de travail dans les carrières de ces pays et dans leurs ateliers respectent rarement les normes internationales. Le travail des enfants est très courant, surtout en Inde.

En Chine, la santé des travailleurs est mise en danger par la poussière, le bruit et les mauvaises conditions de sécurité. Le travail intérimaire et le peu de protection des travailleurs est aussi très répandu.

Maîtres d'ouvrages, communes et différents critiques de la mondialisation contestent de plus en plus l'importation des pierres naturelles pratiquée par les pays industrialisés, qui contribue ainsi au pillage et à l'injustice envers les pays en voie de développement participant de fait au succès de la mondialisation sur le dos des plus pauvres.

Ce manuel fixe la première charte sociale internationale complète «Fair Stone» pour l'extraction et la commercialisation des pierres naturelles. Elle s'articule en 5 parties:

1. Carrières
2. Usines de traitement des pierres naturelles
3. Chaînes de livraison = importateurs/exportateurs
4. Tailleurs de pierres/commerçants
5. Le rôle de WiN=WiN et son audience internationale

Par cette charte sociale, un code de comportement est défini, vers lequel les entreprises doivent s'orienter si elles désirent allier les normes internationales et les lois locales dans le développement de leurs activités.

Dans cette charte sociale, les huit conventions fondamentales du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) seront pris en considération:

- C 87: Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical
- C 98: Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective
- C 182: Convention sur les pires formes de travail des enfants
- C 138: Convention sur l'âge minimum
- C 105 et C 29: Convention sur le travail forcé et l'abolition du travail forcé
- C 100: Convention sur l'égalité de rémunération
- C 111: Convention concernant la discrimination (emploi et profession)

Autres conventions de l'OIT de l'importance, comme par exemple:

- C 155: Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs
- C 148: Convention sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations)
- C 170: Convention sur les produits chimiques

De plus, Fair Stone prend en compte à chaque fois les législations nationales concernant les employés.

Fair Stone a été développée en deux ans en étroite collaboration avec des experts internationaux pour pierres naturelles, avec des experts de l'association préventive des accidents du travail dans les Carrières (AISS, Association Internationale de la Sécurité Sociale, Section Industrie Minière), des experts internationaux du Droit du Travail ainsi qu'avec des experts sociaux.

Elle se tient donc à disposition en tant que standard des activités d'importation. Fair Stone engage tous ses efforts pour une propagation mondiale avec le but d'améliorer les conditions de travail des hommes employés dans l'extraction et la transformation des pierres naturelles, en particulier en Asie, en Amérique Latine et en Afrique.

La méthode de fonctionnement de Fair Stone s'apparente à d'autres standards sociaux tels que SA 8 000, BSCI (Business Social Compliance Initiative) ou FSC (Forest Stewardship Council) ou MSC (Marine Stewardship Council – Pêche durable), à savoir:

Les entrepreneurs qui orientent leurs chaînes de distribution vers Fair Stone doivent exiger une déclaration écrite de leurs fournisseurs, des responsables des carrières et des unités de transformation des pierres (condition préalable), dans laquelle ils assurent:

- Ne pas employer d'enfants
- Ne pas appliquer le travail forcé
- S'engager à améliorer leurs conditions de travail

Dès que cette déclaration WiN=WiN est signée, le cachet officiel Fair Stone est décerné au signataire, par là-même cette entreprise est enregistrée comme «Fournisseur Fair Stone», les entreprises importatrices et leurs partenaires pour l'exportation sont également enregistrés comme «Partenaires Fair Stone». Les fournisseurs et les partenaires se sont obligés dans le cadre d'un contrat de partenariat, à introduire dans leurs unités de fournisseurs le standard Fair Stone dans un délai de trois ans, et d'établir un rapport annuel sur les progrès réalisés.

Des représentants locaux de Fair Stone ainsi que des acteurs indépendants soutiennent, accompagnent et supervisent le processus d'application.

Un système de contrôle de qualité par étapes spécialement développé soutient les partenaires pour l'implémentation des critères de Fair Stone.

Des contrôles à l'improviste, de la transparence et des dialogues permanents avec les partenaires mènent progressivement à une chaîne de distribution pure et fiable.

Des contrôleurs indépendants pratiqueront au plus tard dans les 3 ans un audit dans les entreprises et délivreront un certificat Fair Stone. Dans le cas où le fournisseur ne satisfait pas les conditions du standard, il sera au plus tard un an après, de nouveau

contrôlé, avant de perdre, le cas échéant, l'autorisation de se prévaloir être fournisseur Fair Stone.

La charte sociale Fair Stone s'articule pour les carrières et les usines selon le plan suivant:

1. Organisation et management dans les entreprises Fair Stone
2. Sécurité et santé sur les lieux de travail
 - conditions d'organisation pour la sécurité et la santé sur les lieux de travail
 - évaluation des risques et prévention
 - formation et instruction
 - maintenance et inspection
 - premier secours, protection contre le feu
 - équipement de protection individuelle
 - sécurité sur le lieu de travail
 - prévention contre la silicose et poussières minéraux
 - prévention contre le bruit et les vibrations
 - manipulations de substances dangereuses
 - machines et équipements
 - installation électrique
 - tenue des stocks
 - transport et installations de levage
 - ergonomie
 - installations de service pour le personnel
 - transport maritime
3. Critères juridiques du travail¹
 - éviter la discrimination
 - prise en compte de la législation et des règlements nationaux
 - Contrats de travail
 - Autorisation des conventions collectives
 - Durée du travail, pauses, congés
 - Salaires et rémunérations
 - Sécurité Sociale
4. Protection de l'environnement²
 - Recyclage, réaménagement des carrières désaffectées
 - Déchets
 - Consommation d'énergie et d'eau

¹ Le catalogue des critères inclus aussi l'interdiction du travail des mineurs et le travail obligatoire, déjà mentionné ci-dessus comme conditions requises de Fair Stone. La base pour les critères de Fair Stone qui relèvent du droit du travail constituent les conventions déjà mentionnées de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), l'application de ces critères dans d'autres normes sociales comme le SA 8000 et le BSCI ainsi que la législation respective.

² Les critères écologiques ne doivent pas manquer de nos jours même s'il s'agit d'une norme sociale internationale. Le respect de la protection de l'environnement et des ressources est aussi nécessaire, pour assurer le développement durable et les chances des futures générations. Le premier critère est là pour éviter les déchets si possibles les recycler et les éliminer. Le deuxième critère porte sur l'économie d'énergie et d'eau.

Les progrès dans le processus d'amélioration des conditions de travail doivent être documentés, de façon à les rendre perceptibles par les experts indépendants.

Le système de management de Fair Stone prévoit aussi des contrôles imprévus dans les carrières et les ateliers. Ceci afin d'éviter que les traces de travail des enfants soient effacées.

Pour éviter un non respect dans l'utilisation du cachet officiel Fair Stone, le codex de comportement pour le commerce prévoit pour les partenaires Fair Stone qui par intérêt personnel portent la responsabilité de faire appliquer les standards par leurs fournisseurs, les mesures suivantes:

- dans le contrat de coopération des fournisseurs et partenaires Fair Stone, ceux-ci doivent s'obliger par écrit, à ne pas déroger au respect du cachet officiel. Tout abus ou mauvais usage des accords seront sanctionnés par le retrait du cachet officiel ou, dans les cas graves, sanctionnés par la réclamation de dommages et intérêts.
- Toutes livraisons d'exportation doivent être dûment documentées dans le programme «Tracing Fair Stone» www.tracingfairstone.com
- Les partenaires Fair Stone se verront offrir pour leur entreprise des autocollants

«Fair Stone» qui attesteront auprès des clients et des administrations que les produits livrés (pierres tombales, plaques, pavés) sont bien des produits Fair Stone.

Le développement de la charte sociale Fair Stone est soutenu de façon bénévole par un comité de personnalités importantes. Il a fortement stimulé Fair Stone. Depuis septembre 2008 la création du manuel, dans le cadre d'un dialogue mené au niveau mondial avec différents intérêts de discussion, a été engagée.